

Actu

INTERNET

Victime de pirates informatiques, le Palais fédéral dépose une plainte

- > Suisse
- > Monde
- > Economie
 - > Bourse
- > Galeries photos
- > Dessins
 - > Ractalbuto
 - > Nelson
 - > B12 et Vitamine
 - > Scènes de ménage
- > Ben
- > Dossiers

Les hackers qui ont saboté le serveur du Parlement en décembre dernier sont désormais dans le collimateur de la justice

Simon Koch - le 16 janvier 2008, 23h00

0 commentaires

«Nous avons régulièrement des problèmes de sécurité mineurs, comme tous les grands portails Internet, mais cette fois c'était plus grave, explique Mark Stucki, porte-parole des Services du Parlement. Il ne s'agissait pas d'un problème technique, mais d'une attaque venant de l'extérieur. Nous avons donc décidé de porter plainte contre inconnu.»

Le sabotage avait duré environ une semaine, paralysant presque totalement le site Web Parlament.ch. Des experts avaient été mandatés pour identifier les hackers et sécuriser le serveur. «Nous avons renforcé notre protection, mais les attaques ont cessé d'elles-mêmes», précise Mark Stucki.

Si la justice parvient à remonter leur piste, les hackers du Parlement risquent jusqu'à 3 ans de prison ou une amende qui varie de 30 jours-amendes à plusieurs mois de jours-amendes. Selon Sébastien Fanti, avocat spécialiste du droit d'Internet quelques centaines de pirates ont été condamnés en Suisse depuis 1995.

En décembre, un expert alémanique soupçonnait un groupe nationaliste d'être responsable du sabotage. Les Services du Parlement n'en diront pas plus tant que l'enquête est en cours.



Image © Keystone

Les hackers avaient rendu inutilisable le site Web du Parlement



Partager



Si vous avez manqué le début
Les pirates du Web font fortune

**Maigrir en 2009**

Perdre 5 kilos en une semaine. C'est incroyable!

**Obtenez un Crédit Rapide**

10'000 CHF coûtent 60 CHF par mois En Ligne ou par Tél au 0848 828 848

Annonces Google

Réagir à cet article

Avant de réagir, lisez notre charte [ici!](#)

Identifiez-vous

Bienvenue! Pour réagir à cet article vous devez d'abord vous identifier:

Nom d'utilisateur : *

Mot de passe : *

> [Mot de passe oublié?](#)

Inscrivez-vous

C'est rapide et gratuit! Vous pourrez ensuite réagir immédiatement aux actualités, intervenir dans les forums et participer aux concours

> [Inscrivez-vous](#)

SUISSE

Crime sauvage de Clarens: le Parquet requiert la réclusion à vie

Le Parquet a requis lundi des peines de réclusion à vie assorties d'un traitement thérapeutique à l'encontre des deux principaux auteurs du crime de Clarens. En 2006, les deux jeunes gens avaient torturé et tué un sexagénaire. | [Suite](#)



© Keystone